ADMINISTRATION COMMUNALE

2, place de l'Eglise
L-9391 Reisdorf
Tel: 83.62.21/Fax: 86.92.30
E-mail: commreis@pt.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de la l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que

Suivant décision ministérielle N° EAU/AUT/22/0327, l'Administration de la Gestion de l'Eau a autorisé la construction d'un site agricole à Reisdorf.

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Reisdorf, le 25 août 2022

Le Bourgmestre

Le Secrétaire